



AMAP Les BIAUX ARPAJONNAIS

Contrat d'engagement légumes secs

VENDREDI 1^{er} mars 2024

Le présent contrat d'engagement est signé :

Entre l'adhérent.e de l'AMAP « Les Biaux Arpajonnais » :

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : E-mail :

Les agriculteurs : Corinne et René GODEAU Adresse : Ferme du Bois Regnault 91150 ETAMPES

Tel : 06 81 90 73 84 E-mail : co.go@free.fr, L'EARL du Bois Regnault est une exploitation

familiale depuis 1984 gérée par Corinne et René Godeau, rejoints par leur fils en 2016.

L'exploitation a été convertie en agriculture biologique en 2001. Ensemble, ils produisent du blé, de l'orge, du sarrasin, de la cameline, des lentilles vertes, des pois chiches, des haricots secs, des pois cassés et du quinoa, mais aussi de la luzerne et des féveroles pour l'alimentation animale. La ferme se situe sur un plateau séchant entre deux vallées dans la commune d'Etampes, sans irrigation.

Objet du contrat :

Il s'agit d'un contrat pour l'année 2024 qui porte sur la livraison de légumes secs. Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (voir la charte sur le site du réseau AMAP Ile-de-France www.amap-idf.org/le-reseau-des-amap-ile-de-france_65.php)

Engagements de l'adhérent :

o Adhérer à l'AMAP Les Biaux Arpajonnais pour participer à la concrétisation de ses objectifs (les statuts de l'association sont disponibles sur demande auprès du collectif de l'association).

o Préfinancer la production (prix et modalités de règlement au verso) pour soutenir l'agriculteur dans sa démarche sur la période d'engagement.

o Venir chercher les légumes secs sur le lieu de distribution des paniers de légumes.

o En cas d'absence, l'adhérent.e préviendra directement le collectif « distribution » de l'association (et pas les agriculteurs) et s'arrangera pour que quelqu'un vienne chercher ses légumes secs à sa place. Sinon les légumes secs pourront être remis à une tierce personne. Aucun remboursement ne sera effectué.

Engagements des agriculteurs :

o Livrer des produits de qualité issus de leur production et respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique et la charte de l'agriculture paysanne.

o Être présents ou représentés aux distributions, informer s'il a lieu les adhérent-es.

o Accueillir les adhérents qui le souhaiteraient sur son lieu de fabrication, à la ferme du Bois Regnault, 91150 Etampes.

o Être transparents sur le mode de fixation des prix, sur leurs méthodes de travail.



o En cas d'arrêt d'activité prématuré avant la fin du terme du présent contrat, les agriculteurs s'engagent à trouver, dans les plus brefs délais, une solution pour assurer la continuité de la distribution des légumes secs.

Engagements communs :

o Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

o Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique. Seront alors présents le bureau et le producteur.

Distribution des produits

o Les produits seront distribués aux heures de distribution des légumes les vendredis : une en mars et l'autre en octobre 2024, à la Maison de Projet rue Dauvilliers, 91290 ARPAJON

o La distribution pourra parfois être faite en auto-gestion, l'adhérent n'ayant qu'à prendre ses produits et émarger sur la liste. Les bénévoles présents, qui s'occupent de la distribution des paniers peuvent renseigner au besoin.

Prix de la part de récolte et modalités de règlement :

Les légumineuses sont livrées en sac de 1kg exceptés les haricots azuki livrés en sac de 500g

légumes secs	prix au kg	commande février en kg	montant= total nombre kg x prix au kg
lentilles	5,00 €		
pois chiche	4,00 €		
pois cassé	4,30 €		
haricot blanc	5,20 €		
haricot rouge	5,20 €		
haricot noir	5,20 €		
haricot azuki (500g)	4,50 €		
quinoa blanc	9,00 €		
millet	3,80 €		
TOTAL COMMANDE			

Règlement par chèque à l'ordre de « EARL du Bois Regnault »

Fait à en 2 exemplaires, le.....

Signature de l'adhérent.e

Signature du producteur partenaire